

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 825 promulguant en Côte Française des Somalis, la loi n° 50-1479 du 30 novembre 1950.

n° 825

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
29 août 1951

Numéro JO  
n° 11 du 01/10/1951

Date du numéro  
1 octobre 1951

### VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** la circulaire n° 6029/Poslal du 7 décembre 1950, du Secrétaire d'Etat à la France d'Outre-Mer,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulguée en Côte Française des Somalis et Dépendances : La loi n° 50-1479 du 30 novembre 1950, rendant applicables dans les Territoires d'Outre-Mer et les Territoires sous tutelle du Cameroun et du Togo les dispositions de la loi du 20 décembre 1884 concernant la répression des infractions à la convention, internationale du 14 mars 1884 relative à la protection des câbles sous-marins.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Le Gouverneur.N. SADOUL.**